

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 8

Artikel: Prédicateurs d'autrefois. - Mariage d'une pécheresse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196761>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

doyen Curtat, m'engage à vous envoyer les lignes suivantes qui complèteront l'historique de ces vieux couplets.

C'était en 1814. Après la chute de Napoléon I^e et l'entrée des alliés en Suisse, les Bernois espérèrent pouvoir rentrer en possession du Pays de Vaud et l'on pouvait craindre sérieusement que les grandes puissances de la Sainte alliance ne soutinssent cette revendication. C'est du côté de l'empereur de Russie Alexandre I^e que se tournaient avec anxiété les yeux des Vaudois; on connaissait son affection pour Frédéric-César Laharpe et l'on espérait avoir son puissant appui.

Aussi quand son ministre plénipotentiaire près les XIX Cantons, Son Excellence le comte Capo d'Istria, traversant la Suisse, arriva à Lausanne, il fut l'objet de toutes sortes de prévenances et d'égards.

La *Gazette de Lausanne* du 17 juin 1814 nous fournit à ce sujet de curieux détails.

Capo d'Istria arriva à Lausanne dans la nuit du 14 au 15 juin, venant de Genève, où il s'était arrêté une couple de jours. Le lendemain une députation du Petit Conseil, composée de MM. Pidou et Bergier, alla le complimenter. Dans la soirée, Son Excellence, accompagnée de quelques membres du Petit Conseil et d'autres personnes attachées aux différentes administrations de l'Etat, alla voir quelques-uns de nos plus beaux points de vue et descendit jusqu'à Ouchy où une barque et de la musique avaient été préparées, fort à la hâte, pour une petite promenade sur le lac. Une foule de spectateurs, des deux sexes, couvraient le village et la jetée; d'autres en bateau circulaient de côté et d'autre et faisaient cortège.

Le 16 juin, Son Excellence a visité nos principaux édifices et établissements publics, et a assisté à un dîner de 40 couverts donné par le gouvernement dans la maison nationale (le Château) et où ont été bues, au bruit de l'artillerie, entr'autres sanités, celle de S. M. l'empereur de Russie et celle de toutes les puissances pacifatrices de l'Europe.

Le 17 au matin, Capo d'Istria quittait Lausanne pour se diriger sur Fribourg, en passant par Yverdon et Payerne. »

A ce banquet, — qui selon une autre source, aurait eu lieu à l'Abbaye de l'Arc — se rattachait une anecdote concernant la chanson du doyen Curtat, anecdote que nous devons à la grande obligeance de M. le professeur A.-L. Herminjard et qui, nous semble-t-il, vaut la peine d'être conservée.

Tous les patriotes qui entouraient le représentant du Czar étaient dans l'attente. Quelles étaient les intentions d'Alexandre? Aussi l'émotion fut générale quand le Comte prit la parole et porta son toast au *Canton de Vaud*. Beaucoup de personnes avaient les larmes aux yeux. Le pasteur Curtat se leva alors et chante son *Canton de Vaud si beau*. Si ce n'est pas à ce moment-là que la chanson fut composée en entier, il est au moins fort probable que ce fut alors qu'il improvisa les derniers couplets, celui-ci, entr'autres, qui tire de là une signification toute nouvelle:

Oh! quelle douce jouissance
De célébrer l'indépendance
Qui vient lui donner de nouveau
Naissance,
Et le nommer *Canton de Vaud*
Si beau!

Notons en passant qu'en 1814, *Louis Curtat* n'était point encore doyen, mais seulement deuxième pasteur de Lausanne.

Rappelons enfin la classique et très innovative parodie qu'a inspirée le couplet par trop naïf cité par le *Conteur* du 5 février.

L'âne qui braît dans la prairie,
Le cochon dans son écurie,

Et la grenouille, au fond de l'eau,
S'écrient:
Mon cher pays, Canton de Vaud,
Si beau!
Agréez, Monsieur le rédacteur, nos meilleures salutations. G.-A. B.

Coumeint Djan-Henri s'est rappédzeán avoué sa bordzâize onna né que la pernetta boudâvè.

(INÉDIT).

Djan-Henri étai lo meillâo dâi z'hommo, et ein mémo teimpo on hommo bin avezâ et dê bon conset; et quand bin ne fasai pas grand pussa, l'ein poivè remontrâ à bin dâi gailla qu'avoint mè dè niaffe et dè boutafrou què li. On lâi reprodzivè feinnameint dè sè laissi menâ pè sa fenna, qu'avai dâi iadzo crouïe leinga et que ne sè fasai pas faute dè disputâ cé bravo Djan-Henri quand restâvè on bocon tard pè la pinta et mémameint dè lâi reprodzi dè lâi rupâ son bin. Djan-Henri la laissivè derè et l'avoint pe vito la pé.

On dzo que y'avai dâi vôtè po la municipilité, cein baillâ dâo grabudzo pè lo veladzo, po cein que y'avai lo parti dâo syndiquo et lo parti dè l'assesseu, dou z'hommo que ne sè poivont n'i vaire, ni cheintré, du on procès que l'aviont z'u. Assebin lâo z'amis s'etiont démenâ què dâi diablio, lè z'ons pò férè renommâ lo syndiquo et lè z'autro po lo dégomâ. On béves-sâi à la pinta d'amont; on béves-sâi à la pinta d'avau et on ne poivè pas derè cein que cein volliâvè bailli.

Ma fai le dzo dâi vôtè, manquâ on part dè voix ào syndiquo po être renommâ ào premier, et cein fut fini, po cein que n'eimpâtiâ dè clliâo qu'aviont vôtâ po li veriront casqua ào second tor ein alleint bâirè avoué lè z'amis dè l'assesseu que châotâvont dè dzouïo dè la rebedoulâ dâo syndiquo. Po lo second tor, cé qu'on avai met ein avant po férè pice ào syndiquo, ne vollie pequa ourè parlâ d'êtrè nonmâ, et on portâ Djan-Henri, qu'étai bin vu dè tsacon et à quoui nion n'avai sondzi dévant. Djan-Henri sè laissa férè et fut nonmâ syndiquo ào second tor à 'na forte majorità, que fut d'obedzi dè restâ avoué lè z'amis et que l'allâ sè reduirè on bocon tard.

Quand rabordâ à l'hotô, sa fenna, que ne savai rein dâi vôtè étai dza eintrémi lè linsus.

Djan-Henri sè dévité et sè fourrè dézo lo lèvet, tot ébâyi que sa fenna ne pipâi pas le mot, et portant le ne droumessâi pas.

— Eh bin, vouâküie clliâo vôtè passâiès, Marienne, se lâi fâ.

Min dè repsona.

— N'aré jamé cru que cein sè passâi dinsè. Adé min dè repsona.

Adon Djan-Henri, qu'avai on pou mè dè toupet què dè couteme et que tegnâi à appreindre à sa fenna la granta novalla, lâi fâ onco :

— Sa-tou à coté dè quoii t'és cutchâ?

— Né lo sè què trào, tsanero dè soulon, repond la pernetta, que retrôvâ sa leinga et que dzemelhivè dè bailli onna ratâlâie à Djan. N'as-tou pas vergogne dè restâ pè lo cabaret et dè dépeinsâ dè l'ardeint que no porrâi férè fauta. Se lo diablio étaï bon à oquî, y'a grand temps que t'arâi rappertsi!

— Fâ atteinchon à cein que te dis, Marienne! sâ-tou à quoii te dévezè?

— Ao chenapan que y'é su lo too dè preindré po me n'hommo.

— Et bin te tè trompè; kâ l'est ào syndiquo de la cououna à quoii te dis clliâo ballès réspons et qu'est à coté dè tè.

— Et bin l'est dâo galé!.. mâ... que mè dis-tou quie?

— Que y'é éta nonmâ syndiquo.

— Câise-tè! et lo vilhio?

— Dégomâ!

Adon la Marienne, reveriâ couumeint on

tsaussion qu'on vâo buiandâ, sè radâocè tot per on coup.

— Ah! l'est dégomâ! Eh bin sa fenna ne porâ peque tant férè la fire! Et le coumeinçâ à ein débliottâ on chapitre su. lè fennâs dâi municipaux, que fasont lâo z'orgollâoses, et que le sè redzoessâi dè remettre à lâo placie.

— Et pi n'est pas lo tot, se le fe à Djan-Henri! Tè faut allâ déman preindré mésoura po dâi z'haillons nâovo et mè vé férè veni la tailleusa po mè férè onna bella roba, kâ n'est pas question! S'agit pas, ora, dè sè montrâ couumeint dâi bedans et dâi pétâquins et pi foudrà férè revoudrè clliâo z'einfants bin adrâi; et., tare, bâre... patati, patata, cein allâvè couumeint on moulin et se le n'avai pas oïu que Djan-Henri commeincivè à roncliâ, le n'arâi pas botsi.

— Te doo; se le lâi fe. Eh bin bouna né et eimbrasseint no!

Et le lâi baillé onna remolâe su la djouta. Mâ Djan-Henri, que droumessâi couumenit on toupin, n'a rein repondu.

La pé étaï fête; mâ n'est pas bailli à tsacon dè sè poâi rappédzenâ dinsè.

C.-C. DÉNÉRÉAZ.

Prédicateurs d'autrefois. — Mariage d'une pêcheresse.

Vers le milieu du XIII^e siècle, la prédication était en Suisse sur un tout autre pied qu'à présent: on prêchait peu dans les églises, mais beaucoup dans les rues, sur les grands chemins, au milieu des champs. Des prédicateurs ambulants couraient de lieux en lieux et attiraient à eux de grandes foules, comme jadis Jean-Baptiste, dont ils se piquaient de suivre l'exemple.

Un Franciscain, nommé Berthold, se distingua surtout dans cette carrière vers l'an 1240, opérant beaucoup de conversions, faisant de grandes aumônes, redressant des injustices et appuyant la doctrine évangélique qu'il annonçait par une grande pureté de mœurs et un désintéressement à toute épreuve.

Ses sermons, pleins d'une onction et d'une force peu communes, et surtout d'une éloquence très populaire, étaient écoutés avec avidité. On accourrait de dix lieues à la ronde pour l'entendre. Plus d'une fois des hommes souillés de crimes tombèrent à ses genoux confessant leurs forfaits, promettant de se corriger et se soumettant à toutes les pénitences qu'il leur imposait. Il était d'autant plus chéri des paysans qu'il travaillait sans cesse à adoucir la servitude de cette classe alors très opprimée.

Les habitants de Winterthour le prièrent plusieurs fois avec instances de venir leur prêcher; mais il leur déclara que tant qu'ils auraient dans leur ville un péage fort à charge aux pauvres gens des environs, il n'y viendrait point. Et comme ils ne voulaient point mettre fin à ces vexations, il tint parole, quoiqu'il passât souvent dans leur voisinage pour aller prêcher à Zurich, à Wyl, à Klingnau et aux bains de Baden.

Il avait l'habitude de faire dresser une chaire au milieu de la campagne, et, avant de commencer son discours, il jetait en l'air une plume attachée à un fil, pour voir de quel côté soufflait le vent; puis il faisait asseoir la multitude de manière qu'elle eût le vent en face, pour en être mieux entendu.

Dans un de ses sermons, une fille publique touchée de compunction comme une autre Madelaine, se lève tout en larmes, court à Berthold, se jette à ses pieds, lui fait un aveu sincère de son avilissement, et lui promet pour l'avenir une vie aussi sage que sa vie précédente a été déréglée. Alors le prédicateur, pour mettre à profit cette bonne résolution, s'écrie: « Y a-t-il parmi vous quelque honnête homme qui veuille épouser pour l'amour de

Dieu cette pécheresse maintenant convertie et régénérée, et que je tiens dès à présent pour ma fille ? Qu'il la reçoive de ma main ; je la doterai même s'il le faut. »

Alors un des assistants s'avance et dit qu'il la prendra pour femme avec dot de dix livres.

Berthold qui ne portait point d'argent sur lui, envoie aussitôt quelques-uns de ceux qui l'entourent faire une quête parmi ses auditeurs, à un denier par personne, et ils ne tardent pas à lui apporter cette somme, assez forte pour l'époque. Il s'empresse de la remettre aux époux, en leur donnant sa bénédiction.

Les arbres de liberté.

Nous pensons qu'après les belles fêtes de l'Indépendance vaudoise, nos lecteurs accueilleront avec intérêt quelques détails historiques sur l'origine des *Arbres de liberté*.

Les arbres appellés *Mais* que plantaient jadis les villageois le premier jour du mois de mai, en signe d'amitié ou d'amour, furent consacrés, lors de la révolution française, à l'amour de la liberté. Le premier qui paraît en avoir donné l'exemple est Norbert-Pressac, curé de Saint-Gaudens, département de la Vienne. En mai 1790, le jour de l'organisation de la municipalité, il fit arracher dans la forêt un jeune chêne et le fit transporter sur la place du village, où tous les habitants réunis concoururent à le planter.

Il les harangua ensuite sur les avantages de la révolution et de la liberté, et leur dit : « Au pied de cet arbre, vous vous souviendrez que « vous êtes français, et, dans votre vieillesse, « vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable à laquelle vous l'avez planté. »

En mai 1793, à l'époque où les ennemis redoublaient d'efforts contre la France, on vit dans toutes les communes s'élever des arbres de la liberté. Le nombre de ces arbres monta à plus de 60,000 ; car non seulement dans les villages et les hameaux on en planta, mais dans les grandes villes on en mit sur les places, devant les mairies et les corps-de-garde, et quelques habitants en plantèrent devant leurs maisons.

On choisit d'abord pour cet usage le chêne, dont on sait que les rameaux formaient la couronne civique ; mais cet arbre, en développant ses rameaux, aurait occupé trop de place dans certaines localités, et presque partout on planta un *peuplier*, dont le nom fait allusion à celui du peuple. On sait qu'en latin le mot *populus* signifie également peuple et peuplier.

Le 29 janvier 1794, la Convention rendit un décret portant que dans toutes les communes où l'arbre de la liberté avait péri, il en serait planté un avant le 1^{er} germinal, an II, correspondant au 20 mars.

On appelait aussi l'arbre de la liberté, arbre de la fraternité, témoin l'article suivant, extrait du *Journal de Paris* :

« La cérémonie de la plantation de l'arbre de la fraternité s'est faite le 27 janvier 1793 avec la plus grande pompe et dans le plus grand ordre. Le buste de Brutus y était porté ; le faisceau représentant les 84 départements précédait le jeune chêne. Aussitôt qu'il a été planté, la musique a joué la *Carmagnole* et l'air *Ça ira*, qui a tellement électrisé toutes les âmes que la municipalité « ayant le maire à sa tête a dansé des rondes. » La curiosité ayant fait approcher un petit Savoyard portant sa sellette, les officiers municipaux l'ont pris par la main et l'ont fait danser avec eux. A huit heures du soir, on « dansait encore. »

En 1848, la liberté renaissante a inspiré la pensée de replanter des arbres de liberté, comme on l'avait fait en 1792. Le peuple en a fait l'inauguration sur toutes les places de Paris, accompagné de plusieurs membres du

gouvernement provisoire, de la garde nationale et avec le concours du clergé, dont la présence a ajouté un pieux caractère à cette cérémonie. Les chants de l'Eglise ont retenti sous la voûte des cieux, et les cris de *Vive la République !* se sont mêlés à ceux de *Vive la Religion !*

Boutades.

Un officier de dragons, dont le corps était loin de s'être distingué dans la dernière guerre, dinait à table d'hôte dans un hôtel de la Suisse. Ce monsieur, qui se donnait de grands airs dédaigneux se plaignait de la difficulté qu'il éprouvait à se procurer des chevaux de remonte pour son régiment, disait en ricanant : « Je vois venir le jour où nous serons réduits à nous remonter avec des Suisses. »

— Monsieur, lui répondit un Zurichois en le fixant, vous seriez bien sûr alors, quelque envie que vous en eussiez, de ne pas reculer.

Autre anecdote du même genre :

Divers Etats du corps helvétique envoyèrent en 1743 des troupes à Bâle, alors entourée d'armées autrichiennes et françaises, pour en renforcer la garnison et faire respecter la neutralité et le territoire suisses. Un soldat de la Vallée d'Entlibuch, dans le canton de Lucerne, était en faction sur le pont du Rhin, dans le costume singulier de son pays, chaussé d'énormes souliers bien ferrés et sans boucles, dont l'oreille d'un cuir épais se retroussait de quelques pouces en avant. Un officier français en escarpins, passant près de cette sentinelle, s'arrêta pour l'examiner et se moqua de son habit et surtout de sa chaussure. Le soldat le regarda fièrement et lui dit :

— Toi, avoir des souliers pour courir, et moi pour rester !

Dans une caserne française :

— Sans vous commander, sergent, pourriez-vous me dire approximativement ce que c'est qu'un candidat libéral ?

— Fusilier Bideau, si vous aviez comme moi reçu une éducation supérieure, vous sauriez que libéral, c'est comme qui dirait généreux... Par ainsi donc, suivez moi-z'à la cantine vivement, et tâchez de vous comporter comparativement à mon égard en soldat militairement libéral !

C'était à l'Exposition nationale, à Genève. Deux cochers de fiacre se prirent subitement de bec dans un embarras de voitures qui les mettait en présence. Dans la chaleur du conflit et pour appuyer ses arguments, l'un d'eux crut devoir se servir de son fouet, et en vrai maladroit, sangla le visage du client de son adversaire, qui attendait impatiemment l'issue de cette désagréable rencontre.

— Ah ! tu veux abîmer mon Anglais, s'écrie l'autre avec une indignation facile à comprendre, tu vas voir comme je vais arranger le tien !

Effectivement, la lutte se poursuivit avec acharnement sur le dos des deux malheureux touristes, qui restèrent pendant assez longtemps sous le coup de l'exaspération que leur suscita cette manière de procéder aussi inouïe qu'inattendue.

— Oui, monsieur l'examinateur, mon fils doit subir prochainement l'examen de baccalauréat, mais je dois vous dire qu'il est atteint d'une sorte d'infirmité... d'une timidité exceptionnelle ; il sait très bien tout ce qu'on lui demandera... mais il est si timide que... et alors...

L'examinateur avec un sourire qui révèle autant de bonté que d'expérience :

— Et en quoi est-il particulièrement timide ? La maman vivement : En grec, monsieur !

On sait que la question des pourboires, gratifications et étrennes revient chaque année sur le tapis, mais qu'elle n'a donné lieu à aucune solution, et que la force de l'habitude l'emporte sur toute autre considération. Il est cependant curieux d'examiner ce qui se passe dans d'autres pays, même les plus reculés, comme la Chine, par exemple. Eh bien, en Chine, dès que l'on est invité à dîner dans une maison respectable, l'usage veut que l'on distribue, après le dessert, sa bourse entière aux domestiques plus ou moins nombreux de l'ambitryon. C'est tarifé comme les petits pâtes. Il y a bien à tenir compte, évidemment, de la fortune des invités, mais la politesse la plus stricte exige que la largesse représente plusieurs fois la valeur du repas accepté. Aussi la race des « pique-assiette » est, paraît-il absolument inconnue en Chine.

Le perceuteur des contributions passe devant une confortable propriété.

Un affreux petit roquet se jette sur le bas de son pantalon et le réduit en franges lamentables.

— Horrible bête ! s'écrie le perceuteur en brandissant sa canne.

Sur le seuil de sa porte, le propriétaire souriant :

— Vous voyez qu'on a eu tort de le classer comme chien d'agrément.

Livraison de février de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE : Le positivisme et la philosophie, par M. E. Naville. — L'expiation. Nouvelle, par M. J.-P. Portet. — Dans l'Afrique allemande, par M. Michel Delines. — Un chef socialiste. Ferdinand Lasalle, par M. Maurice Muret. — Anglomanes. Roman américain de Mrs. Burton Harrison, adapté par M. Jean Teriam. — Les lettres de Suisse de Louis Börne, par M. E. de Morsier. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, anglaise, russe, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau, place de la Louve 1, Lausanne (Suisse)

THEATRE. — Jeudi, très belle salle pour applaudir au chef-d'œuvre de Molière, *Les Précieuses Ridicules*, ainsi qu'au *Gendre de Monsieur Poirier*. Le succès de la soirée revient incontestablement à notre directeur, M. Scheller, qui a fait preuve, soit dans son rôle de Mascarella, soit dans celui de M. Poirier, de qualités scéniques très remarquables et d'un naturel parfait.

Les autres interprètes se sont vaillamment tirés de leur tâche : peut-être aurions-nous aimé voir chez Gaston de Presles (M. Boriol) un peu plus de distinction. Dimanche, 2^e représentation du grand drame à sensation, *Mère et Martyre*.

Jeudi, 24 février : *Divorçons !* comédie en 3 actes de Victorien Sardou, de l'Académie française.

L. MONNET.

Les magasins populaires de MAX WIRTH, à Zurich, Bâle et St-Gall expédient de l'étoffe en quantité tout à fait suffisante pour
1 robe de dame de qualité durable Fr. 4 50
1 robe de cachemire, pure laine 5 10
1 jupon, joli choix de modèles 2 40
1 blouse de dame ou habit d'enfant 1 50
Echantillons pour habit de dames, messieurs et garçons. Marchandises en toile et coton franco à chacun. Adresse : Max Wirth, Zurich.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

Au bon vieux temps des diligences, par L. Monnet, jolie brochure, avec couverture illustrée, fr. 1,50.
Causeries du Conteur vaudois. Choix de morceaux amusants en patois et en français. La première série (2^e édition illustrée) et la seconde sont encore en vente, à fr. 1,50 la série.

Chansonnier vaudois, par C. Dénéréaz, fr. 1,80.
Au même magasin : Cartes de visite, de félicitations et de faire-part. — Impressions de factures, en-têtes de lettres, cartes de commerce, etc.

Registres de toutes régularités et de tous formats. — *Confection sur commandes*. — Copie de lettres et fournitures de bureaux.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.